

Mise en œuvre au LPO Henri Brisson du PROTOCOLE SANITAIRE

-

Guide relatif à la réouverture du lycée Henri Brisson de Vierzon

Mise à jour le 19 mai 2020

Document présenté au CHS du mardi 19 mai 2020
Document présenté au CA du lundi 25 mai 2020

SOMMAIRE

PRINCIPES GÉNÉRAUX	3
Préalable	4
Le maintien de la distanciation physique	5
L'application des gestes barrière	5
Le lavage des mains	5
Le port du masque	6
La ventilation des salles et autres locaux	7
La limitation du brassage des élèves	7
Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels	8
La formation, l'information et la communication	8
CAPACITÉ D'ACCUEIL	10
FICHE THÉMATIQUE N°1 – NETTOYAGE ET DÉSINFECTION	11
FICHE THÉMATIQUE N°2 – SANITAIRES	12
FICHE THÉMATIQUE N°3 – ACCUEIL DES ÉLÈVES	13
FICHE THÉMATIQUE N°4 – SALLES DE CLASSE	14
FICHE THÉMATIQUE N°5 – GESTION DES CIRCULATIONS	15
FICHE THÉMATIQUE N°6 – DEMI-PENSION	16
FICHE THÉMATIQUE N°7 – RÉCRÉATION	17
FICHE THÉMATIQUE N°8 – ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES	18
FICHE THÉMATIQUE N°9 – ENSEIGNEMENTS EN ATELIERS	19
FICHE THÉMATIQUE N°10 – INTERNAT	27
FICHE THÉMATIQUE N°11 – PERSONNELS	28
PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID	31

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement du LPO Henri Brisson.

Il repose sur :

- Protocole sanitaire – guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées

<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>

- Circulaire du 4 mai 2020 relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo19/MENE2011220C.htm>

Il est destiné à tous les personnels, élèves, (entendus dans ce guide : élèves, étudiants et stagiaires) et visiteurs expressément autorisés (entendus dans ce guide : personnels d'entreprises ou d'associations extérieures, parents, etc.) de l'établissement. **Il complète le règlement intérieur. Il s'impose à tous.**

Le respect des modalités pratiques mise en œuvre repose sur le civisme et la responsabilité individuelle.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires.

Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les symptômes sont la fièvre, la toux, la fatigue, les difficultés respiratoires, les maux de tête, la perte de goût et de l'odorat, les courbatures et parfois la diarrhée.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel.

La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.



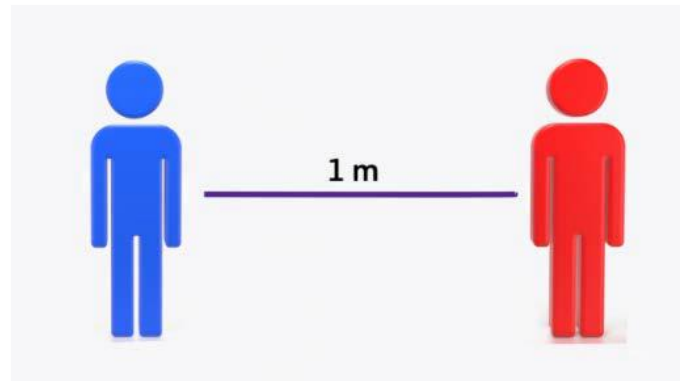
COVID-19

**SI JE SUIS MALADE,
JE RESTE À LA MAISON**

-  **Si j'ai de la fièvre le matin,
je reste chez moi.**
-  **Si je ne me sens pas bien
en classe, je préviens
mon professeur.**
-  **J'attends que mes parents
viennent me chercher
et je porte un masque.**
-  **Je reste chez moi jusqu'à
ce que je sois guéri.**

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

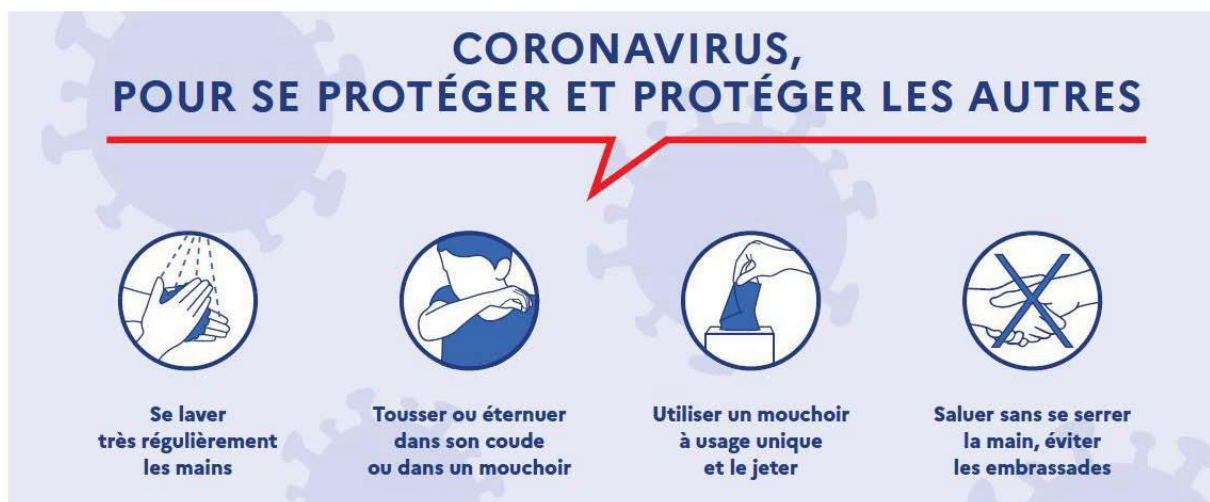
Le maintien de la distanciation physique



L'organisation mise en place dans l'établissement doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement, salles de classes, récréation, couloirs, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, **partout, et par tout le monde**. Ce sont les **mesures de prévention individuelles** les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.

Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. Les sècheurs électriques sont à éviter.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée.

Au lavabo, autant que possible, le bouton poussoir est actionné avec le coude.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement, en utilisant le gel hydro-alcoolique mis à disposition puis dans les toilettes toutes équipées de savon, essuie-mains en papier à usage unique,
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations,
- Avant et après chaque repas,
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé,
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué.

Il est réalisé à partir de savon ou de gel hydro-alcoolique.

Attention, le gel hydro-alcoolique ne doit pas être utilisé sur des mains souillées et huileuses. De même, en ateliers, avant et pendant les cours, il ne doit pas être utilisé au risque d'être dangereux au contact de certains produits chimiques et d'une source de chaleur.

Les échanges manuels de documents de main en main, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le port du masque

Pour tous, le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

Pour les personnels et les visiteurs

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend **obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves** et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Les visiteurs expressément autorisés doivent obligatoirement être munis d'un masque. **Sans masque les visiteurs ne sont pas autorisés à rentrer dans l'établissement.**

Les parents ne peuvent pas rentrer dans l'établissement sauf s'ils sont expressément autorisés après avoir convenu d'un rendez-vous.

Pour les élèves, étudiants et stagiaires

L'âge de certains élèves, étudiants ou stagiaires du lycée Henri Brisson est parfois plus avancé que certains de nos personnels pour qui le masque est obligatoire.

Aussi, **le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les élèves, les étudiants et les stagiaires.** C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Pour tous, le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. **Au moins deux masques** sont nécessaires pour la journée (un par demi-journée) **et un sac plastique** pour contenir le masque usagé si celui-ci est

lavable. **Sans les masques et le sac plastique, l'élève, l'étudiant ou le stagiaire ne peut pas rentrer dans l'établissement.**

La ventilation des salles et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des usagers, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.



La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage

L'arrivée et le départ de l'établissement

Pour éviter les points de contact, aucun rassemblement n'est permis devant le lycée. Les élèves, étudiants et stagiaires doivent respecter les marquages au sol, espaces d'attente pour rentrer dans l'établissement. Le maintien de la distanciation physique est indispensable.

Le portail de l'avenue Henri Brisson est ouvert lors de l'arrivée des élèves, à l'horaire qui correspond à l'emploi du temps de chacun. Le portail est ensuite fermé.

Les élèves, étudiants et stagiaires doivent respecter les horaires d'arrivée. Un lavage des mains au gel hydro-alcoolique doit être réalisé. Le port effectif du masque est contrôlé. Un personnel du service vie scolaire filtre et autorise les entrées.

La circulation hors temps de classe dans les bâtiments

Les déplacements des élèves, étudiants et stagiaires doivent être limités au strict nécessaire. Les emplois du temps sont adaptés en conséquence.

Afin de limiter les croisements, les élèves, étudiants et stagiaires se rendent directement sans pause dans leur atelier ou dans leur salle dès leur arrivée dans l'établissement. Ils suivent la signalétique mise en place dans l'établissement.

La sortie des élèves, étudiants et stagiaires après les cours a lieu Boulevard de la Liberté.

Les élèves, étudiants et stagiaires doivent respecter les recommandations relatives à la distanciation physique et aux gestes barrières dans les couloirs, halls, restaurant scolaire, etc. Le port du masque est vérifié par un surveillant et tout personnel.

Les récréations ou temps de pause

Pour les élèves, étudiants et stagiaires les récréations ou temps de pause ont lieu soit dans les ateliers ou dans les salles sous la surveillance des professeurs ou dans la cour de récréation **dans l'enceinte de l'établissement**. Les récréations se déroulent en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation physique et aux gestes barrière.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Les personnels de l'établissement, agents d'entretien et de maintenance assurent le nettoyage et la désinfection du lycée.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi, on parlera de désinfection, comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

La formation, l'information et la communication

Les personnels

Les personnels sont formés aux règles de distanciation physiques, aux gestes barrière et au port du masque par les infirmières de l'établissement ou tout autre personnel déjà formé pour eux même et pour les élèves, étudiants et stagiaires dont ils ont la charge le cas échéant.

Les élèves, étudiants et stagiaires

Les élèves, étudiants et stagiaires bénéficient le jour de la rentrée d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**.

En cas de comportement défaillant volontairement ou par mégarde répétées vis-à-vis du protocole, l'élève est isolé et n'est plus accueilli au lycée. Une sanction est prise conformément au règlement intérieur et portée au dossier scolaire.

Les parents

Les parents sont informés :

- des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- **de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière** (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, de masques en nombre suffisant, etc.) ;
- **de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne** avant qu'il ne parte au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- **de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement** ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension ;
- de l'organisation de l'internat.

Les parents sont informés par les moyens les plus adaptés parmi les courriels, l'ENT, le site internet de l'établissement, par courrier, par téléphone.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil du lycée dans le respect des fondamentaux décrits dans le Protocole sanitaire, à savoir : maintenir la distanciation physique, appliquer les gestes barrière, limiter le brassage des élèves, assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels et former, informer et communiquer, est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement des établissements scolaires en période de pandémie.

Tous les élèves, étudiants et stagiaires ne peuvent être accueillis au lycée, encore moins en même temps. La poursuite des apprentissages à distance continue.

Aussi, dans un premier temps, les élèves retenus pour pouvoir reprendre en présentiel au lycée sont :

- Les élèves de la voie professionnelle de seconde et première du bac professionnel Techniciens d'usinage, du bac professionnel Techniciens modeleurs, du bac professionnel Fondeur et du bac professionnel Maintenance des équipements industriels.
- Les élèves de la voie professionnelle de seconde CAP Décoration céramique
- Les élèves de la voie professionnelle de première année de Brevet des métiers d'arts.

Pour la voie professionnelle les temps de présence au lycée, deux jours par semaine, ne sont composés que des enseignements professionnels.

Les enseignements généraux sont toujours réalisés à distance les autres jours de la semaine jusqu'au 4 juillet.

Dans un second temps, à une date ultérieure, si possible, les élèves retenus pour pouvoir reprendre en présentiel au lycée sont :

- Les élèves de la voie générale et technologique des classes premières qui présentent l'examen oral de français.

Pour les élèves présentant l'oral de français du baccalauréat les temps de présence au lycée (à définir ultérieurement) ne sont composés que des enseignements de français dans l'optique de l'examen.

- Les stagiaires de la formation continue sont accueillis dès que possible.

La capacité d'accueil maximum, qui ne peut être supérieure à 15 élèves, est précisée et dans la fiche thématique n°9 – enseignements en ateliers. La capacité d'accueil maximum y est définie par secteur de formation.

Pour les classes de première GT, la capacité d'accueil ne dépasse pas 15 élèves.

Tous les autres élèves, étudiants et stagiaires poursuivent l'enseignement à distance.

FICHE THÉMATIQUE N°1 – NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

L'équipe d'entretien est scindée en 2 : une équipe du matin, et une de l'après-midi. La première termine à 12h00, et la seconde commence à 12h15, pour éviter les croisements.

Les personnels d'entretien, d'accueil, de maintenance et de restauration se changent dans leurs locaux de ménage ou leurs ateliers directement, ils y sont seuls, et pas au vestiaire. Ces personnels désinfectent leur local et leur matériel à la fin du service quotidien.

Les personnels d'entretien, d'accueil, maintenance et de restauration disposent d'EPI fournis par leur employeur, la région Centre Val de Loire.

Les consignes de désinfection leur ont été rappelées aux personnels d'entretien, d'accueil, de maintenance et de restauration le jour de leur retour dans l'établissement : désinfection des points contacts (poignées de portes et les montants de portes, poignées de fenêtres et les montants de fenêtres, chaises assise et dossier, tables, écrans d'ordinateurs, claviers, souris, matériels, armoires, tiroirs, lavabos, robinets, sanitaires, interrupteurs, boutons d'ascenseurs, rampes d'escaliers, etc.), enlever les gants en les retournant, ainsi que les gestes barrières. Elles seront rappelées si nécessaire.

Dans l'attente du retour des élèves, seuls les lieux occupés sont désinfectés (bureaux, lieux de travail des entreprises intervenantes ou des agents de maintenance), le reste des locaux est nettoyé comme habituellement.

Le produit désinfectant est le *Sanit'cide* (cf. fiche technique disponible au service intendance).

Les sanitaires sont désinfectés au moins 2 fois par jour.

Les ateliers, les salles de classes, les bureaux et les parties communes utilisés sont désinfectés au moins une fois par jour, si le même groupe d'élève a occupé ces locaux. Les ateliers et les salles de classes sont désinfectés entre deux groupes, le cas échéant.

Les élèves désinfectent leur poste de travail en atelier, en plus du nettoyage habituel partie intégrante de leur formation.

Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont installés à divers points d'entrée de l'établissement et des bâtiments. Toutefois, le lavage des mains au savon est à privilégier.

Des distributeurs de savon et de papier essuie-mains sont installés dans les sanitaires et à proximité des points d'eau.

Le savon est le *Perfo mains* (cf. fiche technique disponible au service intendance).

Les poubelles sont équipées de sacs à ordures ménagères. Les sacs sont vidés et changés chaque jour.

Les locaux sont aérés autant de fois que possible.

Il est mis à disposition de chacun, le matériel nécessaire à la désinfection de son poste de travail.

FICHE THÉMATIQUE N°2 – SANITAIRES

Sanitaires

L'entrée dans les sanitaires respecte la distanciation physique.

Les urinoirs utilisés sont distants d'un mètre, sinon, ils sont neutralisés.

Les sanitaires sont désinfectés au moins 2 fois par jour.

Les usagers se lavent les mains avant et après le passage aux toilettes. Au lavabo, autant que possible, le bouton poussoir est actionné avec le coude.

Des distributeurs de savon et de papier essuie-mains sont installés dans les sanitaires. Le réapprovisionnement est régulier.

Les sèche-mains électriques sont neutralisés.

Vestiaires

L'utilisation des vestiaires respecte la distanciation physique.

Pour l'usage des vestiaires des ateliers se reporter aux fiches des secteurs de formation.

Les personnels d'entretien, d'accueil, de maintenance et de restauration se changent dans leurs locaux de ménage ou leurs ateliers directement, ils y sont seuls.

S'ils devaient utiliser les vestiaires, ils veillent au respect de la distanciation physique et à la désinfection après leur passage.

FICHE THÉMATIQUE N°3 – ACCUEIL DES ÉLÈVES

A l'entrée du lycée, l'accueil est assuré à la loge par les personnels d'accueil. Les usagers ne peuvent pas entrer dans le bâtiment. Le registre des signatures est posé à l'entrée.

A l'entrée du lycée, l'accueil des élèves, étudiants et stagiaires, voire des parents lors des inscriptions est assuré par les personnels du service vie scolaire. **Ils filtrent et autorisent les entrées.**

Les parents et autres accompagnant ne peuvent pas entrer dans l'établissement. Leur entrée dans l'établissement est soumise à rendez-vous et autorisation expresse des conseillers principaux d'éducation ou des personnels de direction.

Une **signalétique** rappelle la distanciation physique. Elle indique les orientations et les sens de circulation (marquage au sol, rubalise, barrière, panneau, fléchage, ...).

L'entrée dans l'établissement ne se fait que par l'avenue Henri Brisson.

Les élèves, étudiants et stagiaires doivent respecter les horaires afin d'éviter un engorgement à l'entrée. Ils se rendent directement dans leur atelier ou leur salle.

La sortie des élèves, étudiants et stagiaires se fait par le Boulevard de la Liberté selon les horaires à l'emploi du temps.

Pour les autres visiteurs ou les personnels, non astreints à l'emploi du temps des élèves, étudiants et stagiaires la sortie se fait avenue Henri Brisson à un portail spécifique.

Les accueillants veillent au port du masque de tous qui est obligatoire notamment pendant les circulations. Ils **vérifient que les élèves, étudiants et stagiaires disposent de deux masques et d'un sac en plastique** pour y mettre le masque souillé à la mi-journée.

Tous les entrants doivent se laver les mains au gel hydro-alcoolique mis à disposition.

Autant que possible, les opérations de récupération du packaging des internes et/ou des équipements des étudiants et de dépôt des manuels scolaires, se fera en même temps que les opérations de réinscription.

FICHE THÉMATIQUE N°4 – SALLES DE CLASSE

La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du professeur.

Autant que possible, les tables sont placées de telle sorte que les élèves, étudiants ou stagiaires regardent dans le même sens.

Le matériel non utilisé est neutralisé ou retiré.

Les déplacements en classe sont limités.

Autant que possible une même salle, un même atelier est utilisé pour la journée par un même groupe d'élèves.

Les locaux sont aérés à chaque fois que cela est possible.

Les enseignants veillent au respect des gestes barrière et de la distanciation physique. Ils veillent à l'absence d'échanges d'objets personnels. Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition.

Les élèves, étudiants et stagiaires ainsi que le personnel portent le masque.

Les salles non utilisées sont neutralisées.

FICHE THÉMATIQUE N°5 – GESTION DES CIRCULATIONS

Une signalétique rappelle la distanciation physique, indique les orientations et les sens de circulation (marquage au sol, rubalise, barrière, panneau, fléchage, ...).

Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).

Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

Les déplacements des élèves, étudiants et stagiaires doivent être limités au strict nécessaire. Les emplois du temps sont adaptés en conséquence.

Lors des circulations tous portent le masque et respectent les recommandations relatives à la distanciation physique et aux gestes barrière.

FICHE THÉMATIQUE N°6 – DEMI-PENSION

La demi-pension est ouverte. Elle est dimensionnée pour servir environ 50 convives par repas.

Lors du temps passé au restaurant scolaire tous respectent les recommandations relatives à la distanciation physique et aux gestes barrière.

La réservation des repas est obligatoire, pour les élèves, comme pour les commensaux. Une personne n'ayant pas réservé se verra refuser l'accès au réfectoire, idem en cas d'absence de la carte d'accès à la borne de retrait des plateaux. Il n'y a pas d'agent à la borne de retrait des plateaux.

Une signalétique indique le cheminement dans le restaurant scolaire.

L'accès se fait par la porte d'entrée des élèves uniquement, tant pour les élèves que pour les personnels. Un marquage au sol indique la distance à respecter entre chacun selon son ordre d'arrivée.

Chacun doit se laver les mains au sanitaire à l'entrée du restaurant scolaire. Au lavabo, autant que possible, le bouton poussoir est actionné avec le coude.

Un distributeur de gel hydro-alcoolique est également installé à l'entrée du bâtiment, ainsi qu'au niveau de la borne d'accès au self.

Les plateaux sont dressés par les personnels, comprenant les couverts, le verre, du pain, une bouteille d'eau et la nourriture.

Pour l'entrée, il y a le choix entre 2 entrées. Il n'y a qu'un plat chaud, sans choix, à l'exception de quelques parts de poisson. Le fromage est uniquement un fromage emballé. Un dessert et/ou un fruit sont proposés.

Les convives s'installent aux places prévues dans le restaurant scolaire : seulement 2 convives par table de 6, chacun assis dans la même direction à un mètre de distance. Autant que possible, chaque place ne sert qu'une fois par jour. Une place est désinfectée entre deux usages.

Pour le débarrassage, les convives passent par la table de tri sélectif, puis le plateau est disposé dans une échelle par le convive. Le bandeau de desserte est neutralisé.

Le mobilier non utilisé est neutralisé ou enlevé.

La sortie se fait par la porte habituelle. Un distributeur de gel hydro-alcoolique est installé à la sortie pour se laver les mains.

Les locaux et installations sont désinfectés tous les jours au *Blutoxol* (cf. fiche technique disponible au service intendance).

L'internat étant fermé, seul le déjeuner est confectionné par le lycée.

FICHE THÉMATIQUE N°7 – RÉCRÉATION

Pour les élèves, étudiants et stagiaires les récréations ou temps de pause ont lieu soit dans les ateliers ou dans les salles sous la surveillance des professeurs ou dans la cour de récréation **dans l'enceinte de l'établissement** sous la surveillance des assistants d'éducation.

Les récréations se déroulent en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation physique et aux gestes barrière.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les élèves, les étudiants et les stagiaires. C'est notamment le cas pendant la récréation.

L'organisation des emplois du temps limitera autant que possible les croisements entre les élèves, étudiants et stagiaires.

Les personnels du service vie scolaire veillent à l'absence d'échanges d'objets personnels.

Les personnels du service vie scolaire veillent à gérer les flux des élèves, étudiants et stagiaires vers les toilettes.


Les bancs et toutes formes d'assises sont neutralisés.


FICHE THÉMATIQUE N°8 – ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES


Compte tenu de l'organisation retenue l'enseignement de l'EPS se déroule toujours à distance.

Compte tenu de l'organisation retenue le CDI et le foyer de MDL sont fermés.

FICHE THÉMATIQUE N°9– ENSEIGNEMENTS EN ATELIERS

 Lycée polyvalent Henri Brisson		Avis consultatifs des enseignants sur la mise en place PROTOCOLE SANITAIRE (reprise juin 2020)			
(En application de la circulaire GUIDE RELATIF À LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET DES LYCÉES du 15/05/2020)					
Secteur : TECHNICIEN D'USINAGE Bac Pro 2nde et 1^{ère}			ATELIER NORD bâtiment D		
Salle	Repère	Activités proposées	Surface estimée	Sens de circulation possible	Possibilité d'accueil
Prépa 3	Bureau des méthodes TU	Préparation du travail Programmation (conversationnelle informatique) FAO	50 m ²	non	8 jeunes sur poste informatique À vérifier
Atelier	Plateau technique « machines »	Usinage	250 m ²	oui	4 jeunes (sur 4 machines)
	Plateau technique « bancs de pré réglage »	Préparation machines			
	Casiers	Équipement EPI			
Accueil maximum					12 jeunes
Salle	Besoins spécifiques				Nombre enseignants mobilisés
Bureau des méthodes	Cellophane pour clavier posé et retiré par l'utilisateur, poubelle déchets covid, désinfectant nettoyage écran, lingettes de nettoyage pour tables, gel hydro-alcoolique, masque.				1
Atelier	Lingettes de nettoyage pour matériel utilisés, cellophane pour clavier et écran des MOCN posé et retiré par l'utilisateur, poubelle déchets covid, gel hydro-alcoolique, masque, bain de désinfection SORFANIOS premium				1
MMT (grande salle STI)	Condamné				
Vestiaire	Usage dans le respect de la distanciation physique				
Mobilisation					2 enseignants
Indice	Date			Modifications	
A	11/05/2020			Création du document	
	Rédacteur	Vérificateur			Approbateur
Nom :	Jérôme Dubois	Jean-François Venuat	Philippe Parat		

		Avis consultatifs des enseignants sur la mise en place PROTOCOLE SANITAIRE (reprise juin 2020)			
(En application de la circulaire GUIDE RELATIF À LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET DES LYCÉES du 15/05/2020)					
Secteur: FONDERIE bac pro 2^{nde} et 1^{ère}			Bâtiment E (étage)		
Salle	Repère	Activités proposées	Surface estimée	Sens de circulation possible	Possibilité d'accueil
Laboratoire	Laboratoire sable	Essais sur sable	150 m ²	oui	5 jeunes
Atelier	Plateau technique établis	Moulage	250 m ²	oui	5 jeunes
	Silicate de soude CO ²	Réalisation de noyaux	5 m ²	non	1 jeune
	Machine à mouler	Moulage mécanique	5 m ²	non	1 jeune
	Laboratoire Atelier	Essais sur sable	2 m ²	non	1 jeune
	Parachèvement	Finition pièces	150 m ²	Oui mais	1 jeune
Accueil maximum					14 jeunes
Salle	Besoins spécifiques			Nombre enseignants mobilisés	
Bureau études Bac pro	Cellophane pour clavier posé et retiré par l'utilisateur, poubelle déchets covid, désinfectant pour nettoyage des écrans			1	
Laboratoire	Lingettes de nettoyage pour machines utilisées, poubelle déchets covid			1	
Atelier	Lingettes de nettoyage pour matériel utilisées, poubelle déchets covid, bain de désinfection SORFANIOS premium			1	
Stockage plaques modèles	Condamné			0	
Sablerie	Utilisation uniquement par l'enseignant Nettoyage écran tactile avec lingette imprégnée			0	
Secteur cire perdue	Condamné			0	
Secteur sable chimique CO ²	Lingettes de nettoyage pour matériel utilisées, poubelle déchets covid			0	
Vestiaires	Usage dans le respect de la distanciation physique en utilisant les trois vestiaires				
Mobilisation				1 enseignant	
Indice	Date	Modifications			
A	11/05/2020	Création du document			
	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur		
Nom :	Jérôme Gradès	Philippe Parat			

	Avis consultatifs des enseignants sur la mise en place PROTOCOLE SANITAIRE (reprise juin 2020)
---	--

(En application de la circulaire GUIDE RELATIF À LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET DES LYCÉES du 15/05/2020)

Secteur: MODELAGE bac pro 2^{nde} et 1^{ère}	Bâtiment E (Rez de chaussée) et Bâtiment Q (salle D11)
---	--

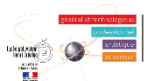
Salle	Repère	Activités proposées	Surface estimée	Sens de circulation possible	Possibilité d'accueil
D11 (Bâtiment Q)	DAO-CAO	Modélisation	70 m ²	oui	5 jeunes
Atelier Principal	Plateau technique établis Tours Conventionnel	Traçage, Façonnage, Finition Usinage Tournage	400m ²	oui	5 jeunes

Accueil maximum	10 jeunes
------------------------	------------------

Salle	Besoins spécifiques		Nombre enseignants mobilisés
D11 (Bâtiment Q)	Lingettes de nettoyage pour machines utilisées, désinfectant, poubelle déchets covid Cellophane pour clavier posé et retiré par l'utilisateur, masques, gel hydro-alcoolique		1
Atelier Principal	Lingettes de nettoyage pour machines utilisées, désinfectant, poubelle déchets covid Cellophane pour clavier posé et retiré par l'utilisateur, masques, gel hydro-alcoolique, bain de désinfection SORFANIOS premium		1
Vestiaire	Remplacé par la salle à côté du showroom (Salle Chagnon)		
Sanitaires	Savon et lavabos fonctionnels		
Réserve	Condamnée		
Local Résine	interdit aux élèves		

Mobilisation		2 enseignants minimum
--------------	--	------------------------------

Indice	Date	Modifications	
A	13/05/2020	Création du document	
	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Nom :	Karim Kaddaoui	Philippe Parat	

 Lycée polyvalent Henri Brisson	Avis consultatifs des enseignants sur la mise en place PROTOCOLE SANITAIRE (reprise juin 2020)
---	--


(En application de la circulaire GUIDE RELATIF À LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET DES LYCÉES du 15/05/2020)


Secteur : MEI bac pro 2^{nde} et 1^{ère} (Page 1/2)			Bâtiment F et Bâtiment Q (salle D13)		
Salle	Repère	Activités proposées	Surface estimée	Sens de circulation possible	Possibilité d'accueil
D13 (Bâtiment Q)	D13	DAO SolidWorks	100 m ²	Oui	6 jeunes sur poste informatique après réagencement complet
Atelier	Plateau technique établis	Fabrication ? + Câblage ?	80 m ²	Oui	6 jeunes
	Salle Mirage	Câblage ? + CAO	50 m ²	Oui	Ou 6 jeunes
	Salle Rafale	CAO + DAO	50 m ²	Oui mais	Ou 6 jeunes
Accueil maximum					12 jeunes

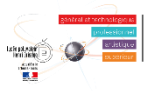
Particularité pédagogique :


Utilisation de tablette individuelle distribuée par le professeur avec nettoyage avec des lingettes par l'élève avant et après utilisation.

Salle	Besoins spécifiques	Nombre enseignants mobilisés
D13 (Bâtiment Q)	Cellophane pour clavier posé et retiré par l'utilisateur, poubelle déchets covid, désinfectant pour nettoyer les écrans. Fournir 4 paires de gants par jour et par élève.	1 Prof de com tech
Plateau technique	Lingettes de nettoyage pour machines utilisées, poubelle déchets covid Fournir 4 paires de gants par jour et par élève. Bain de désinfection SORFANIOS premium	1
Salle rafale	Lingettes de nettoyage pour matériel utilisées, poubelle déchets covid Fournir 4 paires de gants par jour et par élève.	1

		Avis consultatifs des enseignants sur la mise en place PROTOCOLE SANITAIRE (reprise juin 2020)	
(En application de la circulaire GUIDE RELATIF À LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET DES LYCÉES du 15/05/2020)			
Secteur : MEI bac pro 2nde et 1^{ère} (Page 2/2)		Bâtiment F	
Salle Mirage	Lingettes de nettoyage pour matériel utilisées, poubelle déchets covid Fournir 4 paires de gants par jour et par élève.		1
Vestiaire	Non utilisables donc condamnés EPI à la maison (EPI nettoyés par les familles)		
Sanitaires	Sanitaires fermés avec ouverture à la demande par l'enseignant. Un seul élève à la fois.		
Salle Falcon Salle Beluga Zone soudure Zone Stockage Zone documentation	Condamnées		
Mobilisation			3 enseignants MEI + 2 enseignants com Tech
Indice	Date	Modifications	
A	11/05/2020	Création du document	
	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Nom :	Thomas Guilpin	Philippe Parat	

		Avis consultatifs des enseignants sur la mise en place PROTOCOLE SANITAIRE (reprise juin 2020)			
(En application de la circulaire GUIDE RELATIF À LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET DES LYCÉES du 15/05/2020)					
Secteur: FONDERIE et MODELAGE bac pro 2nde et 1^{ère}			Bâtiment E et Bâtiment Q (salle D11)		
Salle	Repère	Activités proposées	Surface estimée	Sens de circulation possible	Possibilité d'accueil
Bureau études Bac pro 2Fond	Bureau études Bac pro fonderie	DAO Solidworks Cours sur feuille et vidéo	50 m ²	oui	6 jeunes sur poste informatique
Bureau études Bac pro 1Fond	Bureau études Bac pro fonderie	DAO Solidworks Cours sur feuille et vidéo	50 m ²	oui	6 jeunes sur poste informatique
Bureau études Bac pro 2Mod D11(Bâtiment Q)	D11(Bâtiment Q)	DAO Solidworks Cours sur feuille et vidéo	50 m ²	oui	5 jeunes sur poste informatique
Accueil maximum					6 maxi
Salle	Besoins spécifiques				Nombre enseignants mobilisés
Bureau études Bac pro fonderie	Cellophane pour clavier posé et retiré par l'utilisateur, poubelle déchets covid, masques. Désinfectant, papier jetable pour nettoyage écran, clavier et souris Feutres et chiffon individuels				1
Bureau études Bac pro modelage D11	Cellophane pour clavier posé et retiré par l'utilisateur, poubelle déchets covid, masques. Désinfectant, papier jetable pour nettoyage écran, clavier et souris Désinfectant pour la partie cours tables et chaises Craies et brosse individuelles				1
Mobilisation					1 enseignant
Indice	Date	Modifications			
A	12/05/2020	Création du document			
	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur		
Nom :	Yannick LEVERN		Philippe Parat		

		Avis consultatifs des enseignants sur la mise en place PROTOCOLE SANITAIRE (reprise juin 2020)			
(En application de la circulaire GUIDE RELATIF À LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET DES LYCÉES du 15/05/2020)					
Secteur: DECORATION CERAMIQUE 2 Déco			Bâtiment G (1 ^{er} étage gauche)		
Salle	Repère	Activités proposées	Surface estimée	Sens de circulation possible	Possibilité d'accueil
Atelier BMA1	Salle des fours Réserves couleurs				Accès qu'au professeur
Atelier BMA1	Salle d'émaillage				Accès qu'au professeur
Atelier BMA1	Stock Blanc				Accès qu'au professeur
	Tables de décor	Décoration sur émail cuit	1 table sur 2 par élève	oui	12 élèves maximum
	Tables de cours	Préparation décor	1 table par élève distancié d'un mètre	Oui A vérifier	12 élèves maximum
Accueil maximum					12 jeunes
Salle	Besoins spécifiques			Nombre enseignants mobilisés	
Tables de décor	Masques à visière (à prévoir) car le masque classique paraît compliqué, poubelle déchets covid, produit nettoyant pour les tables Savon disponible à l'évier de l'atelier et distributeur papier essuie-mains			1	
Tables de cours	Lingettes de nettoyage, poubelle déchets covid			1	
Atelier	Lingettes de nettoyage pour matériel utilisées, poubelle déchets covid, bain de désinfection SORFANIOS premium				
Sanitaire à l'étage	Réouverture				
Mobilisation				1 enseignant Mme Faucher	
Indice	Date	Modifications			
A	12/05/2020	Création du document			
	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur		
Nom :	Faucher Aline	Philippe Parat			

		Avis consultatifs des enseignants sur la mise en place PROTOCOLE SANITAIRE (reprise juin 2020)			
(En application de la circulaire GUIDE RELATIF À LA RÉOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES ET DES LYCÉES du 15/05/2020)					
Secteur: BMA CERAMIQUE 1BMA			Bâtiment G sous-sol (Gauche et droite)		
Salle	Repère	Activités proposées	Surface estimée	Sens de circulation possible	Possibilité d'accueil
Atelier BMA2 (escalier gauche Sous réfectoire)	Salle de cours	Lancement de travail et salle de recherche papier			4 élèves + 1 professeur
	Atelier plâtre (au fond de l'atelier)	condamné			
	Atelier terre	Travail de la terre		oui	4 élèves + 1 professeur
	Réserve intermédiaire.	condamnée			
	Réserve terre et moules	Stockage terre et moules		oui	2 élèves maximum + 1 professeur
Atelier fabrication (escalier droite sous-sol)	Salle des fours et séchoir	Cuisson des pièces		oui	2 élèves maximum +1 professeur
	Salle d'émaillage	Emaillage des pièces		oui	2 élèves maximum +1 professeur
	Salles de fabrication	Non utilisées			
Salle de technologie	Salle 502	condamnée			
Accueil maximum					12 jeunes
Salle	Besoins spécifiques			Nombre enseignants mobilisés	
Atelier plâtre (au fond de l'atelier)	Savon disponible à l'évier de l'atelier et distributeur papier essuie-mains			1	
Ateliers en général	Lingettes de nettoyage et produits de nettoyage pour matériels utilisées, poubelle déchets covid			1	
Sanitaire	Accessible			1	
Mobilisation				M. Faucher	
Indice	Date	Modifications			
A	12/05/2020	Création du document			
	Rédacteur	Vérificateur		Approbateur	
Nom :	Faucher Jean-Michel	Philippe Parat			

FICHE THÉMATIQUE N°10 – INTERNAT

Le strict respect des règles de distanciation physique ne pouvant être assuré dans l'immédiat, l'internat n'est pas ouvert.

Cette décision a été prise après étude complète des possibilités, énoncées ci-dessous :

Les emplois de temps sur deux jours consécutifs par niveau permettent une occupation de l'internat le mardi soir et le jeudi soir.

La désinfection est quotidienne, notamment des espaces collectifs.

Les chambres sont aménagées dans le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits et les bureaux. Un à deux élèves sont accueillis par chambre, habituellement de trois. Quatre élèves sont accueillis par chambre, habituellement de six.

Le matériel non utilisé est neutralisé ou retiré.

Les locaux, les chambres sont aérées autant que possible.

Les sanitaires sont équipés de savon.

Les sanitaires, les douches et les lavabos sont des espaces collectifs. L'architecture des locaux et le nombre de sanitaires, douches et lavabo rend, encore plus que partout ailleurs, leur usage dans le respect strict des mesures de distanciation physiques très difficile.

Le strict respect des règles de distanciation physique ne pouvant être assuré dans l'immédiat, l'internat n'est pas ouvert.

Au confinement les internes ont laissé des effets personnels dans leur chambre. Ils peuvent les récupérer sur rendez-vous ou aux dates de réinscription.

L'élève, seul, ou un seul de ses parents, accédera à l'internat accompagné par un assistant d'éducation

FICHE THÉMATIQUE N°11 – PERSONNELS

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

Tous les personnels ont été associés, directement ou par leur représentant au CHS, à l'élaboration du présent document : « Mise en œuvre au LPO Henri Brisson du Protocole sanitaire » lié au coronavirus Covid-19.

Chacun prend connaissance du Protocole sanitaire et du présent document : « Mise en œuvre au LPO Henri Brisson du Protocole sanitaire ».

Des réunions rappellent aux personnels les mesures de prévention à mettre en œuvre et à transmettre aux élèves. Dans le temps, les consignes sont rappelées autant que nécessaire.

Chacun respecte pour lui-même et pour les autres les modalités définies localement et les fait respecter.

Pour mémoire, le port d'un masque grand public est obligatoire en présence des élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant les circulations dans l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Chacun maintient la distanciation physique d'un mètre dans les locaux, files d'attente et circulations.

Chacun applique les gestes barrière.

Le port de gants doit être évité sauf pour les actes qui les nécessitent habituellement.

Dans la mesure du possible, le matériel n'est pas partagé entre personnes sinon il est désinfecté entre chaque usage.

Chacun range son poste de travail pour en faciliter la désinfection.

Il est également mis à disposition de chacun, le matériel nécessaire à la désinfection de son poste de travail.

CONSIGNES POUR LE PERSONNEL D'ACCUEIL ET DE VIE SCOLAIRE

Les personnels d'accueil et du service vie scolaire indiquent aux élèves, étudiants et stagiaires ainsi qu'aux visiteurs les consignes à respecter dans l'enceinte de l'établissement.

Ils autorisent ou non l'entrée dans l'établissement.

CONSIGNES POUR LE PERSONNEL INFIRMIER

Les personnels infirmiers disposent de matériel adapté pour traiter les suspicions de cas Covid-19 : masques, blouses, lunettes, visière et gants.

CONSIGNES POUR LE PERSONNEL DE CUISINE, AGENT DE RESTAURATION

Un surplus de vigilance aux consignes sanitaires habituelles est rappelé.

Les vêtements à destination de la lingerie sont déposés et transportés dans des sacs à usage unique.

CONSIGNES POUR LE PERSONNEL D'ENTRETIEN

Un surplus de vigilance aux consignes sanitaires habituelles est rappelé, notamment au regard des zones contacts et des fréquences de nettoyage.

Les vêtements à destination de la lingerie sont déposés et transportés dans des sacs à usage unique.

Seuls les personnels aux fonctions de l'entretien du linge ne peuvent entrer à la lingerie.

CONSIGNES POUR LE PERSONNEL DE MAINTENANCE

Les vêtements à destination de la lingerie sont déposés et transportés dans des sacs à usage unique.

Dans la mesure du possible l'outillage est individuel. Dans tous les cas, il est désinfecté, avec un produit adapté, entre deux usages par des personnes différentes. C'est notamment le cas pour l'utilisation des véhicules.

Chacun des personnels de maintenance s'assure du nettoyage ou de la désinfection des points contacts où il a à intervenir.

CONSIGNES POUR LE PERSONNEL EXTÉRIEUR, LES VISITEURS

Les personnes extérieures, les visiteurs, respectent les files d'attente ainsi que la distanciation physique. Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du lycée en toutes circonstances.

Les personnes extérieures, les visiteurs, se présentent à l'accueil de l'établissement et respectent les consignes qui leur sont indiquées.

Les personnes extérieures, les visiteurs, autorisés à rentrer dans l'établissement se nettoyant les mains au gel hydro-alcoolique.

CONSIGNES POUR LES LIVRAISONS

La remise et la signature des documents ainsi que l'objet de la livraison sont réalisés sans contact autant que possible.

Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition notamment en cas d'échange de documents.

LOCAUX POUR LES PERSONNELS

Salles de réunion et salle des professeurs

Les sièges respectent les mesures de distanciation physique. Le matériel non utilisé est neutralisé. Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition notamment en cas d'échange de documents.

Bureaux du DDFPT, du service de secrétariat et de la direction

Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition notamment en cas d'échange de documents.

Bureau du service intendance

Le travail à distance est maintenu partiellement.

Un flacon de gel hydro-alcoolique est installé à l'entrée, sous le porche pour les usagers.

Les portes des bureaux restent ouvertes pour éviter de toucher les poignées.

Un circuit d'entrée-sortie est matérialisé, avec un sas limitant le déplacement des techniciens.

Les renseignements aux usagers sont donnés par téléphone ou messagerie.

Les espèces ne sont plus acceptées comme moyen de paiement, sauf réelle impossibilité, dans ce cas, le caissier portera des gants.

Les postes de travail seront désinfectés par chacun.

En cas de signature d'un registre de sécurité, celui-ci est ouvert par le personnel d'intendance.

Les gestionnaires des établissements rattachés fixent un rendez-vous pour prévenir de leur passage, et donnent leurs documents à la grille du lycée.

ACCEUIL DES PARENTS

La communication à distance est privilégiée.

Les parents et autres accompagnant ne peuvent pas entrer dans l'établissement.

Leur entrée dans l'établissement est soumise à rendez-vous et autorisation expresse des conseillers principaux d'éducation ou des personnels de direction.

PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

Symptômes évocateurs : la fièvre, la toux, la fatigue, les difficultés respiratoires, les maux de tête, la perte de goût et de l'odorat, les courbatures et parfois la diarrhée.

EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES ÉVOCATEURS CHEZ UN ÉLÈVE :

Informers les infirmières, isoler puis accompagner l'élève à l'infirmierie :

- 1 – Appeler immédiatement l'infirmierie (Poste : 7402) pour signaler l'élève.
- 2 – Isoler l'élève avec un masque et le faire procéder à un lavage des mains.
- 3 – Accompagner l'élève en respectant la distanciation physique et les gestes barrières jusqu'à l'infirmierie.

Devant l'infirmierie :

- 4 – Respecter le marquage au sol et les consignes d'accès sur les panneaux.
- 5 – Première évaluation de l'élève par l'infirmière à l'extérieur de l'infirmierie.

Dans l'infirmierie :

L'accès à l'intérieur de l'infirmierie est soumis à l'autorisation stricte des infirmières.

- 6 – L'élève suspecté de Covid-19 entre seul dans l'infirmierie **par l'entrée réservée aux suspicions de Covid-19** (située à l'arrière du bâtiment) conduit par une infirmière.
- 7 – L'élève est isolé dans **une chambre réservée au Covid-19 et pris en charge par l'infirmière.**

Départ de l'établissement :

- 8 – Si l'élève présente des signes de gravité un appel au 15 est réalisé.
- 9 – Les parents, responsables légaux sont informés et viennent chercher sans délai l'élève à l'entrée du lycée.
- 10 – L'élève est accompagnée auprès de ses parents, jusqu'au portail par une infirmière.
- 11 – Les modalités de prise en charge de l'élève et les conditions de retour dans l'établissement sont transmises aux parents :
 - éviter les contacts,
 - consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet,
 - l'élève ne pourra revenir au lycée qu'en fournissant l'avis d'un médecin.
- 12 – Le personnel d'entretien effectue un nettoyage minutieux de la chambre utilisée à l'infirmierie, des locaux occupés et des objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui ont précédées.
- 13 – Le chef d'établissement est informé de la situation de l'élève.
- 14 – Le chef d'établissement informe les parents des élèves, les étudiants, les stagiaires et les personnels ayant pu être en contact avec l'élève malade.

En cas de test positif :

Les parents informent sans délai le chef d'établissement.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.

EN CAS DE SURVENUE D'UN OU PLUSIEURS SYMPTÔMES ÉVOCATEURS CHEZ UN ADULTE :

Conduite à tenir devant un ou plusieurs symptômes chez un membre du personnel :

- 1 – Isoler immédiatement la personne avec un masque et la faire procéder à un lavage des mains.
- 2 – Respecter strictement les gestes barrières et la distanciation physique.
- 3 – Rappeler la procédure à suivre :
 - éviter les contacts
 - consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
 - quitter l'établissement
 - informer le chef d'établissement

Si le retour à domicile immédiat n'est pas possible : contacter l'infirmerie (Poste : 7204) pour un isolement dans une chambre réservée au Covid-19.

Devant l'infirmerie :

- 4 – Respecter le marquage au sol et les consignes d'accès sur les panneaux.
- 5 – Première évaluation de la personne par l'infirmière à l'extérieur de l'infirmerie.

Dans l'infirmerie :

L'accès à l'intérieur de l'infirmerie est soumis à l'autorisation stricte des infirmières.

- 6 – La personne suspectée de Covid-19 entre seule dans l'infirmerie **par l'entrée réservée aux suspicions de Covid-19** (située à l'arrière du bâtiment) conduit par une infirmière.
- 7 – La personne est isolée dans **une chambre réservée au Covid-19 et pris en charge par l'infirmière.**
- 8 – Si elle présente des signes de gravité, un appel au 15 est réalisé.

Départ de l'établissement :

- 9 – La personne doit quitter l'établissement dès que possible et en informer le chef d'établissement sans délai.
- 10 – Les modalités de prise en charge de l'adulte et les conditions de retour dans l'établissement lui sont transmises :
 - éviter les contacts,
 - consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet,
 - l'adulte ne pourra revenir au lycée qu'en fournissant l'avis d'un médecin.
- 11 – Le personnel d'entretien effectue un nettoyage minutieux de la chambre utilisée à l'infirmerie, des locaux occupés et des objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui ont précédées.
- 12 – Le chef d'établissement informe les parents des élèves, les étudiants, les stagiaires et les personnels ayant pu être en contact avec l'adulte malade.

En cas de test positif :

L'adulte informe sans délai le chef d'établissement.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.

